



RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00288

Numéro SIREN : 491 321 766

Nom ou dénomination : SOFIE

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2014 sous le numéro de dépôt 1712

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE COUTANCES**

POUR VALOIR PROCES-VERBAL
DE DÉPÔT
SOUS LE N° **A 1712**

LE GREFFIER DU TRIBUNAL

25 JUN 2014

TRIBUNAL DE COMMERCE
COUTANCES

Le soussigné Monsieur Bruno CASSIN,

Agissant en qualité de Président de la société SOFIE SAS, Société par actions simplifiée au capital de 4 087 500 euros, ayant son siège social avenue d'OCHSENFURT – 50200 COUTANCES, immatriculée 491 321 766 RCS Coutances,

A l'honneur de vous exposer que, conformément à l'article L 225-100 du code de commerce, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 auraient dû être approuvés par les associés au plus tard dans les 6 mois de la clôture, soit le 30 juin 2014,

Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant :

Les directions générales et financières en fonction ont été fortement et durablement mobilisés sur le dossier d'acquisition de la société VEGA Vénissieux par notre société à la société Robert Bosch France.

Le processus d'acquisition initié en octobre 2013 a subi différents reports et ne s'est conclu que le 16 juin 2014 après une procédure complexe dont la conduite a fortement perturbé et retardé la production des comptes consolidés et la convocation de l'assemblée générale appelée à statuer sur ces comptes.

De plus cette nouvelle acquisition a une répercussion sur l'opinion du Commissaire aux comptes de la filiale SILLIA énergie et par voie de conséquence sur les comptes consolidés de la holding.

Il nous est matériellement impossible de faire certifier des comptes annuels dans le délai initialement prévu.

Nous précisons que la société est à jour de ses obligations fiscales et a déposé dans les délais sa liasse fiscales de l'exercice 2013.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de un mois soit jusqu'au 31 Juillet 2014, lui permettant d'organiser dans les conditions légales l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, en respectant les délais d'information des associés prévus par la loi.

Fait à Coutances, le 23 juin 2014

Monsieur Bruno CASSIN
Président



1177-2
POUR VALOIR PROCÈS-VERBAL
DE DÉPÔT
SOUS LE N° 557
LE 30 juin 2014
LE GREFFIER DU TRIBUNAL.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES
67, Rue Saint-Nicolas – 50208 COUTANCES Cedex

ORDONNANCE

Nous, Thierry LECARDONNEL, Président du Tribunal de Commerce de COUTANCES, assisté de Maître Maurice CANTIER, Greffier en Chef.

Vu la requête suscitée présentée le 23 juin 2014 par la SAS SOFIE, Avenue d'Ochsenfurt, 50200 COUTANCES, RCS COUTANCES 491 321 766, représentée par Monsieur Bruno CASSIN, Président.

Vu les articles L.225-100 et R.225-64 du Code de Commerce.

Vu la date de clôture de l'exercice social de la SAS SOFIE à la date du 31 décembre.

PAR CES MOTIFS :

Vu les motifs exposés par la SAS SOFIE.

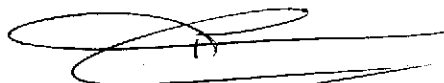
Déclarons prolonger jusqu'au 31 juillet 2014 le délai prévu pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2013 de la SAS SOFIE, Avenue d'Ochsenfurt, 50200 COUTANCES, RCS COUTANCES 491 321 766, représentée par Monsieur Bruno CASSIN, Président.

Disons que, conformément aux dispositions de l'article R.210-19 du Code de Commerce, il sera procédé au dépôt, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés, de la présente ordonnance par les soins de Monsieur le Greffier.

Dépens de la présente à la charge de la société requérante.

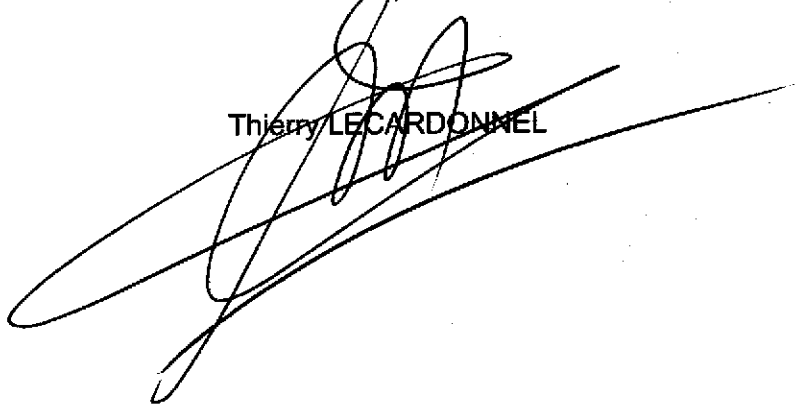
Rendue à COUTANCES, le 30 juin 2014

Le Greffier en Chef,



Maurice CANTIER

Le Président,



Thierry LECARDONNEL